



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 103438

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'organisation des taxis dans les aéroports parisiens et notamment à Orly. En effet, selon la porte par laquelle les voyageurs sortent de l'aéroport d'Orly, ils tombent soit sur les taxis normaux (taxis parisiens), soit sur des voitures portant le panneau « taxi libre ». Pour un même déplacement à Paris, cette dernière catégorie de véhicules demande un tarif deux fois supérieur à celui des taxis parisiens. De nombreux voyageurs non habitués (étrangers, provinciaux...) sont ainsi victimes de cette confusion sciemment organisée. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il conviendrait d'interdire l'utilisation des mots « taxi libre », seul subsistant alors les taxis parisiens et les taxis pour la banlieue.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103438

**Rubrique :** Taxis

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 septembre 2006, page 9546